

REPUBLIQUE FRANCAISE Département l'Aveyron		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE VERRIERES - 2024-17 Séance du 08 AVRIL 2024
<i>Afférents</i>	09	<i>L'an deux mil vingt-quatre et le huit avril à 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.</i>
<i>En exercice</i>	11	
<i>Votants</i>	09	

Présents : Mrs-ARGUEL-JEANJEAN-UNAL
Mmes BOYER-CALVI- DUCHESNE-PALUCH –THARREAU
Absents : M. CHAUCHARD et M. TOURIN
Secrétaire de séance : Mme PALUCH

OBJET : Fiscalité- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 sexies relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Le Conseil Municipal, par 09 voix pour, décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

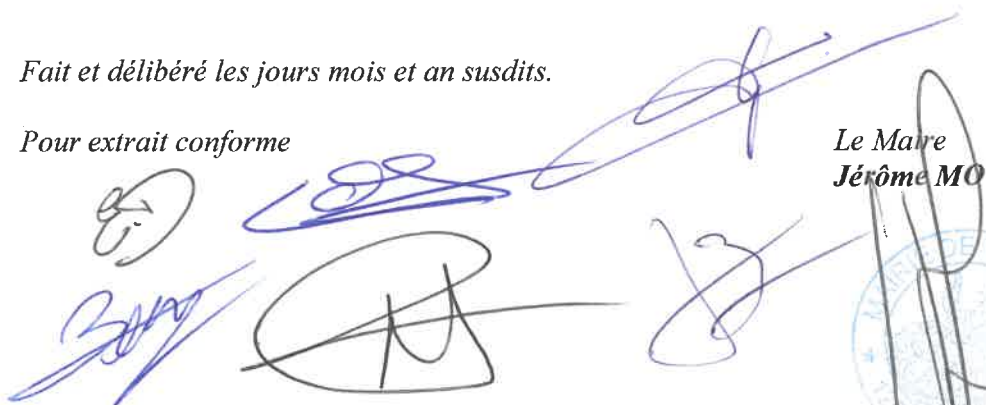
	<u>ANNEE 2023</u>	<u>ANNEE 2024</u>
Taxe Foncière Bâti :	32.19 %	33.77 %
Taxe Foncière Non Bâti :	61.09 %	64.09 %
Taxe d'habitation pour les Résidences secondaires	11.76%	12.34 %


Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire obligatoire fixée par la loi des finances.


Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme





Le Maire
Jérôme MOURIES


Accusé de réception en préfecture
012-211202916-20240408-20240408_17-DE
Reçu le 09/04/2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	278 633	32,19	100,98	287 000	92 385	33,77	96 970
Taxe foncière non bâties (TFNB)	30 122	61,09	187,18	31 300	19 121	66,09	20 660
Taxe d'habitation (TH)	89 994	11,76	55,39	91 500	10 760	12,34	11 291
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	122 266		128 271

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité $\frac{128266}{122266} = 1,049073$		33,77		
Taxe foncière non bâties (TFNB)			66,09		
Taxe d'habitation (TH)			12,34		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					
	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			6 289	0	164	-28 230	-21 777

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 128 271	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) -21 777	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 106 494
--	---	--	---	--

À RODEZ

Le 11 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
PASCAL BOUTHIER
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Pour la Commune,

8/04/2024
LE MOUILLON
Mouillan Simon

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	184	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	22 428	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	3 569	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie		b. Par la loi (terres agricoles)	4 881	f. Transformateurs électriques	
	2 536	c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
b. Mayotte	>>>	b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	91 500	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	0,705801
c. Locaux industriels		c. Bases dégreévées hors locaux vacants	1 907	d. Taux FB commune 2020	11,50
d. Autres allocations		d. Bases dégreévées locaux vacants		e. Taux FB département 2020	20,69
		e. Bases dégreévées majo THS			

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
	national 11	départemental 12	13	14	15	a. National	b. Communal
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	42,42	106,05	5,07000	100,98	>>>	>>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	86,67	216,68	29,50000	187,18		
Taxe d'habitation (TH)	24,45	18,55	61,13	5,74000	55,39		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...						6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée						a. Tx moy.75% départemental	7,58
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés						b. Taux maximum de la majo	>>>
						Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
							31,37